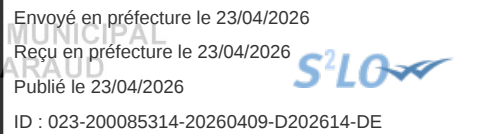


**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2026/14**



SEANCE DU 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur PETIT-COULAUD Bastien

Nombre de	<u>Présents :</u>
Conseillers en	Mmes DURUDAUD Sabine, FACHE Anne-Marie, FAURY Laetitia, MARCEPOIL
exercice : 19	Marie, MICHAUD Maryvonne, PARINET Liliane, PRADEAU Carine, SALADIN
Présents : 18	Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline
Représentés : 1	MM BOTON Sébastien, BRUNET Jean-Pierre, JEANNET Jean-Louis,
Votants : 18	LAROCHE Michel, LAVEDER Jean-Pierre, PETIT-COULAUD Bastien,
Abst. :	ROYÈRE Joël, M. AUMEUNIER Sébastien
Exprimés : 19	
Oui :	<u>Excusé :</u> GUILLAUMOT Hervé
Non :	<u>Absents :</u>
	<u>Pouvoirs :</u> M. GUILLAUMOT Hervé donne pouvoir à M. PETIT-COULAUD Bastien

Secrétaire de séance : Mme FACHE Anne-Marie

OBJET : Élection du Maire délégué

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux communes nouvelles et aux communes déléguées ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du maire délégué de la commune déléguée ;

Il est procédé à l'élection du maire délégué au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal qui sont les candidats à cette fonction.

Candidat(s) déclaré(s) : M. JEANNET Jean-Louis

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
Bulletins blancs :	00
Bulletins nuls :	00
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue des suffrages exprimés :	10

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 023-200085314-20260409-D202614-DE



Proclamation :

M. JEANNET Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire délégué.

Le Maire,
Bastien PETIT-COULAUD



La secrétaire de séance,
Anne-Marie FACHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fache', written over a horizontal line.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr